

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 5 octobre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 27 septembre 2023
Nombre de conseillers présents : 22

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - ROUXEL M. - BERTAUD M-F. - PAILLER A. - M. TESSIER P. – Mmes MARTINEAU C. - MOUSSEAU D. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. - Mmes ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : M. BLANDINEAU M. qui a donné pouvoir M. GUILBAUD L.M. – Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A.D. - M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme PAILLER A.

M. BERTHOMÉ F. - Mme BAUDRY K.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2023.64 – Lotissement de la scierie : Protocole d'accord en vue de la cession de terrain sur la commune de Soullans

Monsieur le Maire rappelle que l'EPF de la Vendée est propriétaire de l'ilot de l'ancienne scierie rue de Nantes située en zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme, cadastré section AT n°438, sur lequel est envisagé la réalisation d'un projet de densification urbaine. Lorsque le permis d'aménager sera validé, l'EPF de la Vendée rétrocédera le terrain à la commune afin d'assurer la viabilisation.

La commune de Soullans et l'EPF de la Vendée souhaitent voir se développer sur cet ilot un projet d'environ 53 nouvelles constructions, comprenant 12 logements locatifs sociaux.

Pour répondre à cet objectif, l'EPF de la Vendée a organisé en partenariat avec la commune, une consultation d'opérateurs portant sur l'acquisition d'un lot et la construction de 12 logements locatifs sociaux intermédiaires.

Après avoir reçu deux propositions et les avoir étudiées, la commune de Soullans a décidé de retenir la proposition de Vendée Logement ESH pour un programme de 10 logements intermédiaires et 2 logements individuels.

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10 OCT. 2023

ID : 085-218502847-20231005-DEL2023_64-DE

Il est nécessaire de signer un protocole d'accord afin de rappeler les conditions de cessions du terrain et de réalisation du projet en vue de l'élaboration des documents de vente à intervenir entre les différents signataires.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le protocole d'accord en vue de la cession
- **DE SIGNER** le protocole d'accord en vue de la cession du terrain pour la réalisation d'un projet de construction de logements sociaux.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ce protocole d'accord, ou en cas d'empêchement, le premier Adjoint.

VOTE :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

